



La mémoire et l'écrit : l'abbaye de Cluny et ses archives (X^e-XVIII^e siècle)

Sébastien Barret



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/cem/11143>
DOI : 10.4000/cem.11143
ISSN : 1954-3093

Éditeur

Centre d'études médiévales Saint-Germain d'Auxerre

Édition imprimée

Date de publication : 15 août 2009
Pagination : 387-390
ISSN : 1623-5770

Référence électronique

Sébastien Barret, « La mémoire et l'écrit : l'abbaye de Cluny et ses archives (X^e-XVIII^e siècle) », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [En ligne], 13 | 2009, mis en ligne le 02 octobre 2009, consulté le 22 septembre 2022. URL : <http://journals.openedition.org/cem/11143> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cem.11143>

Ce document a été généré automatiquement le 22 septembre 2022.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International - CC BY-NC-SA 4.0
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/>

La mémoire et l'écrit : l'abbaye de Cluny et ses archives (X^e-XVIII^e siècle)

Sébastien Barret



- 1 L'abbaye, le réseau monastique puis l'ordre de Cluny sont un monument tant de l'histoire du Moyen Âge européen que de son historiographie. Son édification a reposé entre autres sur une base documentaire, dont les restes encore impressionnants témoignent de ce qui fut vraisemblablement l'un des plus beaux fonds d'archives des périodes médiévale et moderne. Comme l'on dispose de témoignages certes épars, mais répartis sur une vaste fourchette chronologique, il était naturel de chercher à interroger le fait archivistique clunisien sur le temps long – de la naissance à la sécularisation de l'abbaye –, ceci pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les phénomènes touchant à l'archivistique et, plus généralement, aux questions documentaires, ont une respiration lente, qu'il est toujours profitable d'appréhender dans un contexte temporel adapté. Ensuite, s'intéresser aux archives d'une telle institution, c'est aussi s'interroger sur la tradition documentaire qu'elles ont permise, en d'autres termes, éclairer la formation des corpus sur lesquels se basent les études historiques. Enfin, l'historiographie clunisienne est très irrégulière selon les époques concernées. Traditionnellement

très travaillé pour sa période classique, jusqu'au XII^e siècle, Cluny l'est moins pour la fin du Moyen Âge – en notant que des études récentes ont permis bien des progrès – et presque pas pour l'époque moderne. Il paraissait donc pertinent de s'aventurer aussi dans des terrains encore partiellement inexplorés.

- 2 La méthodologie adoptée peut se schématiser en deux pôles. D'une part, une étude très concrète et matérielle de la documentation, mettant en œuvre autant que faire se peut les méthodes éprouvées de la diplomatique, de la paléographie et de la codicologie. D'autre part, une mise en perspective fournie par un cadre interprétatif très abstrait, issu de la sociologie des institutions. Cette association a été favorisée par le cadre scientifique dans lequel a été élaborée la thèse de doctorat dont cet ouvrage est une version remaniée : une cotutelle entre la Section des sciences historiques et philologiques de l'École pratique des hautes études et la Faculté de philosophie de l'université technique de Dresde – les directeurs de thèse ayant été Jean Vezin pour l'une, Gert Melville pour l'autre. Cette association devait permettre, d'un côté, de cerner de manière aussi précise que possible l'objet étudié dans ses aspects « archéologiques », et, de l'autre côté, de travailler avec un *instrumentarium* intellectuel permettant de mesurer la contribution de ce même objet au fonctionnement de l'institution à laquelle il appartenait.
- 3 Le terme même d'« archives » apparaît très tardivement dans la documentation clunienne, en 1375 – ce n'est, du reste, pas spécifique à Cluny ; et ce n'est qu'en 1403 qu'un local est nommé : la « tour des privilèges », en fait, la tour nord de l'avant-nef de Cluny III ; il est possible, mais improuvable en l'état, que les archives y aient été conservées depuis la seconde moitié du XIII^e siècle. Ceci ne veut pas dire, bien entendu, qu'il n'y ait pas eu d'archives avant cette date ; mais elles sont avant tout une pratique, que l'on ne ressent pas le besoin d'évoquer ou de réglementer spécifiquement. De plus, elles restent sans doute longtemps assez peu individualisées ou différenciées d'autres domaines de la vie de l'abbaye – du reste, une liaison intellectuelle avec le trésor restera présente jusqu'à la fin : au XVIII^e siècle, l'on parle de « Trésor des archives ».
- 4 Pour les périodes les plus anciennes, les pratiques d'archives sont perceptibles au moyen de deux biais : les annotations dorsales portées sur les actes originaux – ou ceux que l'on tient pour tels – et les cartulaires produits dans la seconde moitié du XI^e siècle. Certaines mentions dorsales remontent au X^e siècle, le premier système de cotation partielle du XI^e ou du XII^e siècle. Dès les plus hautes époques donc, les archives font l'objet d'un traitement. Leur mise en œuvre dans les cartulaires permet d'en approcher partiellement certaines facettes ; outre des divisions intellectuelles (et peut-être physiques ?) que l'on retrouvera plus tard, ces compilations révèlent la souplesse d'un matériau à considérer avec les autres formes de l'écrit comme un instrument polysémique pour la défense de l'institution.
- 5 Les processus de différenciation et de renouvellement des pratiques de l'écrit se combinent au mouvement de la réforme de Cluny au cours des XII^e et XIII^e siècles pour donner à l'abbaye et à l'ordre en formation de nouveaux outils d'administration et de nouvelles sources à l'historien – notamment les actes des chapitres généraux, qui permettent d'élargir quelque peu la perspective au-delà de l'abbaye-mère. Au cours de cette période, du XIII^e siècle plus exactement, deux cartulaires sont compilés. Les derniers siècles du Moyen Âge voient l'émergence

d'archives de l'abbaye de Cluny considérées de plus en plus comme un dépôt central de l'ordre, vers lequel les instances de la tête tentent de faire converger la documentation, d'abord en copie et même, en 1506, en original. L'on voit également, au cours de cette période, les archives des abbayes et prieurés être conservées dans divers locaux, parfois volées, parfois détruites, parfois gagées ou perdues. Un récolement du XV^e siècle permet de se faire une idée de la disposition des archives dans la pièce qui les conserve : grossièrement, les actes pontificaux sont à part, rangés dans des armoires basses – avec parfois d'autres types de documents, néanmoins –, formant le socle, la base des archives tout comme la papauté est l'appui de Cluny. Ensuite et au-dessus se répartissent les documents selon des critères alternant l'autorité des auteurs des actes – rois de France, par exemple, qui eux occupent même deux armoires entières, haut et bas – et la géographie (Angleterre, régions et lieux divers) – en notant que ces deux pôles ne s'excluent pas ; certaines de ces divisions étaient déjà perceptibles, dans leurs grandes structures, dans les cartulaires les plus anciens. Il semble donc qu'il y ait une certaine continuité dans les grandes orientations du fonds, qu'on les considère d'un point de vue technique ou symbolique. Le XVI^e siècle est une période assez peu claire pour les archives clunisiennes, ne serait-ce que parce que les Guerres de religions ont, d'une part, entraîné le pillage des fonds de l'abbaye, d'autre part, interrompu l'activité des chapitres pendant quelques décennies. Un inventaire partiel de 1512 montre des archives sans doute en désordre croissant et subissant des processus de différenciation supplémentaires résultant en de nouvelles catégories documentaires, en un ensemble où le grand nombre d'exemplaires des mêmes documents pontificaux frappe tout particulièrement.

- 6 Après la tourmente des Guerres de religions, les archives suivent les destinées de l'ordre, par exemple la séparation en deux observances – les papiers de l'Étroite doivent ainsi être conservés à part et sont même localisés à Saint-Martin-des-Champs en 1717 au plus tard. Du point de vue des archives, deux épisodes sont particulièrement importants. Tout d'abord, à la fin du XVII^e siècle, un reclassement et un inventaire des archives sous la direction de dom Loquet ont certainement donné naissance à l'état structurel des archives qui devait rester le sien jusqu'à la dissolution de l'abbaye. Ensuite, les travaux d'inventaire et de copie menés par un avocat d'Autun, Louis-Henri Lambert de Barive, au service du Cabinet des chartes, entre 1770 et 1790 environ. Outre un grand nombre de copies de documents, ce dernier nous a laissé de précieux éléments sur la disposition qui devait être celle des archives depuis les travaux de dom Loquet. Le local principal s'est fait « trésor des archives », en fait, ce que l'on appellerait aujourd'hui des archives historiques, de l'ordre ; les archives de Cluny en tant que maison de l'*ordo* sont dans des « archives particulières » et les documents d'usage courant chez ceux qui en ont l'utilité, sans compter des cartulaires et terriers apparemment en très grand nombre. Or, c'est, d'une part, dans ce local historique que Lambert a tiré la plupart de ses copies et, d'autre part, de là également que sont issus la plupart des lambeaux documentaires qui nous sont parvenus. C'est ce qui explique que la documentation actuellement conservée présente un déséquilibre tant absolu que relatif en faveur de la documentation des X^e-XII^e siècles ; ce sont ces pièces qui ont intéressé au premier chef les créateurs d'un « Trésor » archivistique et ceux qui sont venus y puiser – et d'intéressante manière, certaines des structures médiévales s'y étaient maintenues.

- 7 D'un point de vue structurel, les archives ont joué un rôle intéressant au sein de l'institution clunisienne, lui permettant avec d'autres éléments de se créer un temps et un espace propres – principalement au niveau des représentations, s'entend. Ce faisant, elles y ont gagné un rôle dépassant celui de simple rouage technique de l'ensemble clunisien envisagé en tant qu'organisation matérielle ; elles ont aussi été l'un des éléments opérants de la mise en œuvre des mécanismes institutionnels qui permettaient à l'ensemble de se stabiliser et de se définir par rapport au monde environnant. De ce point de vue, il n'est sans aucun doute pas dénué de signification qu'aux XVII^e et XVIII^e siècles, ce soient les documents anciens qui semblent faire l'objet des soins les plus attentifs, ramenant aux temps mythifiés des grands abbés et de la puissance passée des moines noirs.
-

INDEX

Index géographique : France/Cluny

Mots-clés : archives